



-Études thématiques

N°728 / Janvier 2023

LES MOYENS DE PAIEMENT EN GUYANE¹ :

LE CHOC TEMPORAIRE DE LA CRISE SANITAIRE SUR UN TERRITOIRE FORTEMENT INFLUENCÉ PAR SES SPÉCIFICITÉS

I- Une demande d'espèces structurellement significative

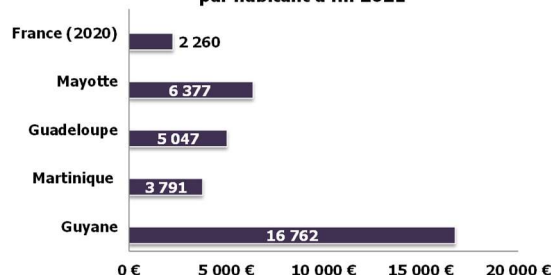
1) Un niveau d'émission² cumulée très important...

En 2021, le ratio entre les espèces émises depuis l'introduction de l'euro et le PIB est d'environ 110 % pour la Guyane, contre 6 % à l'échelle nationale, et 10 % au niveau européen. La Guyane concentre un tiers du total des émissions de billets réalisées dans les DOM, alors que son économie ne représente que 10 % du PIB de ces derniers. Au total en 2021, l'émission cumulée de billets s'élève à 16 762 € par personne, contre 3 791 € en Martinique, 5 047 € en Guadeloupe, et 6 377 € à Mayotte (figure 1).

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire, le montant des émissions nettes de billets progresse chaque année de près de 250 M €. À fin 2021 et en cumul depuis 2002, il atteint 4,9 Mds €, soit 129,8 millions de coupures.

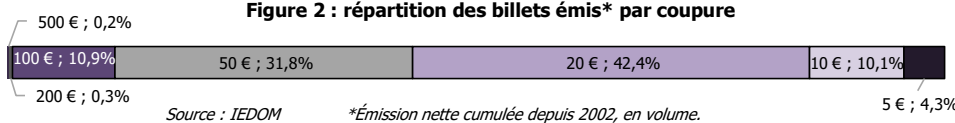
En Guyane comme en Métropole, la demande est orientée historiquement vers les billets de 20 € qui servent notamment à régler les achats de proximité, tout comme les billets de 5 € et 10 €, moins émis toutefois. Le billet de 50 € est quant à lui utilisé à la fois comme une coupure de thésaurisation et de transaction³ (figure 2). Grâce à cette double utilité, sa part dans le total des billets émis enregistre une hausse de 13 points en volume en 10 ans⁴.

Figure 1 : Émission nette cumulée de billets par habitant à fin 2021



Sources : IEDOM ; Estimations de population de l'Insee.

Figure 2 : répartition des billets émis* par coupure

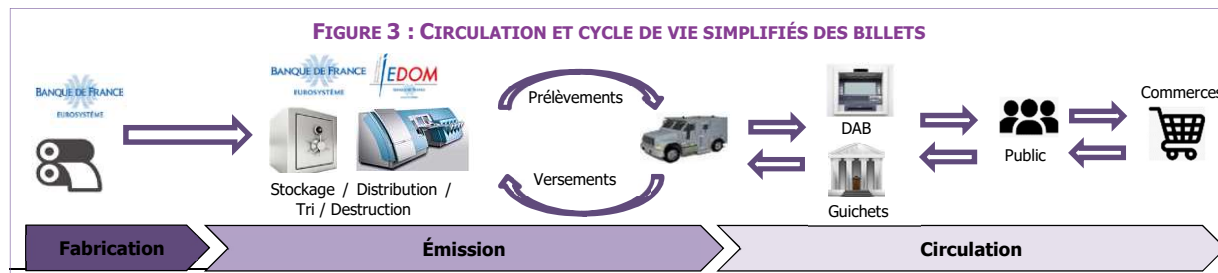


Source : IEDOM

*Émission nette cumulée depuis 2002, en volume.

S'agissant des pièces, près de 115,8 millions d'unités ont été émises, pour une valeur de 17,3 M €. Les pièces de faible valeur faciale (pièces de 1, 2 et 5 centimes) sont prépondérantes et représentent 74,1 % du volume total des pièces émises.

FIGURE 3 : CIRCULATION ET CYCLE DE VIE SIMPLIFIÉS DES BILLETS



¹ Le périmètre de cette étude ne couvre pas les virements bancaires.

² L'émission de billets se décompose entre les prélèvements (flux qui sortent de l'agence de l'IEDOM pour être utilisés) et les versements (flux qui entrent à l'agence de l'IEDOM après avoir servi). La somme des prélèvements (ce qui sort), moins les versements (ce qui rentre), donne l'émission nette (ce qui reste dans l'économie).

³ L'utilisation des espèces en France et dans la zone euro : <https://www.banque-france.fr/billets/analyser-et-anticiper/lutilisation-des-especes-en-france-et-dans-la-zone-euro>

⁴ La fin de la production de billets de 500 € en mai 2016 a amplifié la demande pour le billet de 50 € en Guyane.

2) Qui génère une forte utilisation des DAB/GAB⁵

L'obtention de billets se fait majoritairement aux distributeurs et aux guichets des banques⁶. Or, la Guyane ne compte que 46 guichets permanents et 125 automates, d'où leur forte sollicitation. Avec 2 355 personnes par DAB/GAB en 2021, le territoire est deux fois moins équipé que les Antilles (figure 4).

Globalement, malgré ce parc faiblement développé, le montant des retraits a doublé en 10 ans. Le nombre de retraits a quant à lui augmenté de moitié. En 2021, 6,1 millions de retraits ont été effectués en Guyane pour un montant de 1 035,5 M €. Ainsi, les guyanais ont effectué en moyenne 21 retraits pour un montant 171 € par retrait, contre 15 retraits et 113 € pour un français moyen.

Ce phénomène est exacerbé par l'indisponibilité temporaire de certains automates (actes de vandalismes, pannes, etc.) et par des disparités géographiques. Cayenne est la commune la mieux équipée avec un taux d'équipements équivalent à celui de la Métropole. Pour d'autres communes du territoire, l'équipement est plus faible voire inexistant. L'étendue du département et l'enclavement de nombreuses zones d'habitation complexifient et renchérissent le coût de fonctionnement du parc de distributeurs.

3) Les facteurs de la préférence pour les espèces en Guyane

Le recours aux espèces, que ce soit pour des motifs transactionnels ou pour la thésaurisation, est amplifié par certaines spécificités de la Guyane, qui se nourrissent mutuellement.

Une population fragile faiblement bancarisée

La population guyanaise est faiblement bancarisée avec un taux de croissance en deçà de celui de la population. À titre illustratif, en 2021, 146 117 comptes ordinaires sont ouverts dans les banques du territoire, (+3 % en 5 ans contre +10 % pour la population). Chaque habitant détient 0,5 compte ordinaire, contre 1,2 en Guadeloupe et 1,3 en Martinique. Le niveau d'équipement est donc plus proche de celui relevé à Mayotte (0,3 compte par habitant) que de ceux des voisins antillais. Le taux d'équipement en cartes de paiement (étudié dans la partie II-1 de cette note) est également particulièrement faible, favorisant ainsi l'usage des espèces.

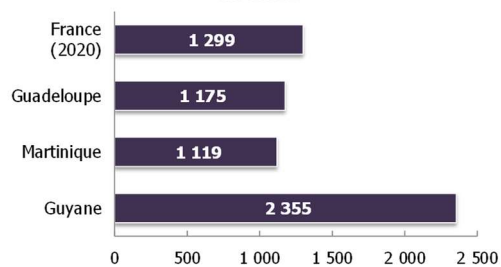
Plusieurs facteurs expliquent la faible bancarisation de la population guyanaise :

- Le niveau de revenu sur le territoire est plus faible⁷ et les inégalités plus grandes. Ainsi, d'après l'Insee⁸, 53 % des Guyanais vivent sous le seuil de pauvreté nationale en 2017, contre un tiers aux Antilles. Corollaire de cette situation de fragilité économique concernant une grande partie de la population, le niveau de redistribution des revenus est élevé. En 2018, les prestations sociales versées sur le territoire sont estimées à plus de 800 M€ par l'Insee⁹. Une partie importante de ce montant destiné aux ménages fait l'objet de retraits en espèces.
- L'âge est un élément clé dans la détention d'un compte bancaire. La probabilité de détenir un compte augmente avec l'âge. Ainsi, dans la mesure où 41 % des Guyanais ont moins de 20 ans, le taux de bancarisation est mécaniquement plus faible par rapport aux Antilles. Cependant, même corrigé de l'effet « âge », l'écart reste significatif.
- 20 % des adultes ont des difficultés à la lecture en français¹⁰, ouvrir un compte bancaire peut ainsi s'avérer difficile. De même, l'irrégularité administrative de certains habitants est un frein à l'accès au système bancaire.

Une activité économique informelle développée

En Guyane, l'importante quantité d'espèces émise alimente à la fois le circuit économique formel et informel. L'économie informelle peut être définie comme étant l'ensemble des activités de production de biens et services économiques qui échappent à toute régulation. Selon un rapport du FMI, l'activité informelle représente 33 % du PIB de l'Amérique latine sur la période 2010-2017¹¹.

Figure 4 : Nombre d'habitants par DAB/GAB à fin 2021



Source : IEDOM

⁵ DAB : distributeur automatique de billets ; GAB : guichet automatique de billets.

⁶ D'après le sondage de l'étude de la BCE « Study on the payment attitudes of consumers in the euro area » (SPACE) : 59 % de l'acquisition d'espèces en valeur se fait par DAB et 5 % par guichet bancaire.

⁷ Dans le sondage de la Banque Mondiale du Global Findex de 2017, la principale raison indiquée par les personnes n'ayant pas de compte bancaire est l'insuffisance des revenus ; The Global Findex Database (2017), « Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution », Banque Mondiale.

⁸ Insee, « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », Insee Première, no.1804, juillet 2020.

⁹ Comptes définitifs 2018 de la Guyane, Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6323316?sommaire=6323318>.

¹⁰ « 20 % des personnes de 18 à 65 ans ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires en lecture et en écriture pour être autonomes dans des situations de la vie courante. » : Rapport sénatorial disponible ici : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-cedu/l15b2650_rapport-information.

¹¹ « Le travail informel dans le monde », FMI, juillet 2021.

Les activités informelles ne sont pas toutes illégales. Certaines telles que l'autoconsommation et l'autoproduction sont favorisées par le mode de vie traditionnel de certaines populations sur le territoire. Par ailleurs, de nombreuses activités informelles et illégales existent sur le territoire, favorisant l'usage des espèces. Par nature difficilement quantifiable, le phénomène peut néanmoins être approché par différentes entrées :

- D'après l'enquête emploi 2009-2010 de l'Insee, près de 10 % des emplois relèvent ainsi du secteur informel en Guyane¹², les services aux particuliers étant principalement concerné (environ 40 % des emplois). L'enquête emploi montre également que les étrangers, comptant pour un tiers de la population d'après l'Insee, sont trois fois plus à produire pour l'économie informelle que le reste de la population.
- D'autre part, pour beaucoup d'habitants en Guyane, la vie se déroule autour des fleuves, sur lesquels la pêche fluviale n'est pas réglementée¹³. À dire d'expert, le poids de la pêche informelle est estimé à 1 300 tonnes par an, soit un peu moins de la moitié du volume débarqué par la filière légale¹⁴. Ainsi, à Saint-Laurent, un marché informel se tient chaque jour. Il dessert particuliers et restaurateurs, générant un chiffre d'affaires annuel estimé à 700 000 €¹⁵.
- Enfin, des trafics illégaux existent sur le territoire et influencent l'utilisation des espèces, notamment :
 - L'orpaillage illégal, estimé à près de 10 tonnes par an (plus de 500 M€) à dire d'expert.
 - Le commerce illégal de vessies natatoires, valorisé à 1,25 M€ par an¹⁶.
 - De plus, la Guyane est devenue une porte d'accès privilégiée vers l'Europe pour le trafic de cocaïne. Selon l'Observatoire français des drogues, 20 % de la cocaïne consommée en France transitent par la Guyane. Au regard de ces grandeurs, les espèces en jeu pour le trafic de cocaïne pourraient s'avérer très importants sur le territoire.

Un positionnement géographique qui favorise la fuite des espèces à l'étranger

Selon les estimations de la Banque centrale européenne, entre 30 et 50 % des billets en euros (en valeur) sont détenus hors zone euro, notamment dans les pays limitrophes. La Guyane est directement concernée par ce phénomène dans la mesure où elle partage 730 km de frontière avec le Brésil et 520 km avec le Suriname. Les échanges commerciaux entre les rives sont notamment réalisés par plusieurs communautés vivant en bordure des fleuves. L'euro étant une monnaie forte et stable par rapport au réal brésilien et au dollar surinamais, son attrait s'en retrouve renforcé pour les voisins de la Guyane.

À Albina par exemple, petit village d'environ 5 000 habitants se situant en face de Saint-Laurent-Du-Maroni, les allers-retours des pirogues sont continus entre les deux rives (trafic de 1 000 pirogues par jour évalué pour Saint-Laurent), celles-ci transportant personnes et denrées. La rive surinamaïse concentre des commerces pour les touristes, vendant diverses marchandises (vêtements, nourriture, alcool, carburant, etc.) et divers services (casino et paris sportifs, transport, etc.) en dollar surinamais et en euro. De l'autre côté de la Guyane, l'association des commerçants d'Oiapoque (Brésil) estime qu'une majorité des commerces vivent des échanges transfrontaliers. Selon la même source, une quinzaine de commerces a d'ailleurs disparu suite à la fermeture de la frontière avec le Brésil pendant 22 mois en raison de la pandémie.

II- Une sous-représentation des autres moyens de paiement

1) Des paiements par carte bancaire encore limités, mais en progression

En 2021, 309 006 cartes bancaires sont en circulation. Conséquence de la jeunesse et de la fragilité économique de la population, plus de la moitié des cartes émises ne sont pas des moyens de paiement, mais des cartes de retrait.

Sur les 5 dernières années, le nombre de cartes de paiement augmente proportionnellement à la population (+10 %), le taux d'équipement restant stable dans ce contexte. Ainsi, celui-ci reste faible, deux fois et demie plus bas (0,5 carte de paiement par habitant en Guyane) qu'en France hexagonale (1,2) ou qu'aux Antilles (1,3).

¹² Ce chiffre ne concerne que les Guyanais vivant sur le littoral, dite Guyane routière, excluant de fait 10 % de la population. Cette même population semble davantage sensible à l'activité informelle de par son mode de vie.

¹³ Contrairement à l'Hexagone où un permis de pêche est demandé. Seul un arrêté préfectoral s'applique sur le lac du barrage de Petit-Saut.

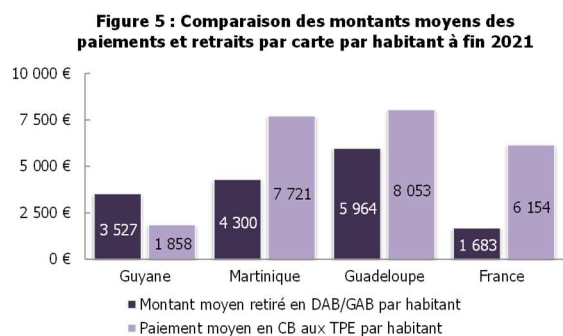
¹⁴ Une partie de cette pêche peut être considérée comme de l'informel de subsistance. (Note de l'IEDOM l'économie bleue en Guyane de 2017)

¹⁵ Chiffrage à partir d'estimations réalisées par « le carbet des associations » de Saint-Laurent-du-Maroni.

¹⁶ Rapport du cabinet Deloitte de 2018 intitulé : Étude sur le potentiel de développement économique durable de la Guyane.

Sur 5 ans, le montant des transactions par terminaux de paiement (TPE) augmente néanmoins de 29 % et le nombre de transactions de 31 %. Sur cette même période, le nombre de TPE s'accroît de 36 %, et atteint 3 836 unités installées. Il y a désormais 53 habitants de 15 ans et plus par TPE en Guyane, contre 36 en Martinique.

En 2021, 547 M € d'achats ont été réalisés via un TPE. Les paiements par carte bancaire restent minoritaires par rapport à ceux réalisés en espèces. Ainsi, par habitant, les montants retirés aux DAB/GAB sont deux fois supérieurs à ceux des paiements réalisés en CB.



Sources : IEDOM et GIE Cartes Bancaires pour les données France.

Selon les données recueillies par l'IEDOM, les paiements en CB sont principalement réalisés dans la grande distribution. Dans ce secteur d'activité, ils représentent près des deux tiers des paiements en 2019. L'usage des TPE se diffuse toutefois de plus en plus dans d'autres secteurs.

2) La fin annoncée du paiement par chèque ?

Le nombre de chèques échangés ne cesse de décroître depuis plusieurs années. En 2021, environ 515 000 chèques sont échangés en Guyane, soit une baisse de 75 % par rapport à 2010. Le chèque reste néanmoins un moyen de paiement utilisé en zone isolée, sans accès internet ni réseaux, notamment pour les activités touristiques.

Globalement, le déclin du chèque s'explique principalement par la forte utilisation des espèces, couplée à la progression de l'utilisation de la carte bancaire et des virements. Le faible usage du chèque pour le paiement du salaire, désormais principalement réalisé par virement bancaire, illustre ce phénomène.

En parallèle, malgré sa gratuité pour l'émetteur, le chèque engendre des risques (incidents de paiement et fraudes) pour les commerçants et les banquiers. Pour ces derniers, il existe également un coût de traitement des chèques, estimé entre 50 centimes à 1 euro par unité.

Enfin, suite aux Assises des moyens de paiement de juin 2015, le législateur a élaboré un plan visant à favoriser les moyens de paiement électronique au détriment du chèque.

3) L'émergence d'autres formes de paiement ?

La Guyane est un territoire étendu et faiblement dense, sur lequel une partie de la population est en situation d'isolement géographique. Cet isolement s'accompagne d'un accès difficile à certains équipements et services. Ce constat est valable dans le domaine bancaire, ce qui pourrait favoriser l'émergence de moyens de paiement alternatifs, tel que le mobile money. Pour rappel, celui-ci permet de déposer, retirer, payer et transférer de l'argent par mobile. La facilité de création d'un compte, la rapidité de réalisation des opérations, ou encore la dématérialisation des échanges, sont de nature à favoriser son essor en Guyane. Toutefois, la faible couverture réseau du territoire constitue un frein à son développement. D'après l'Arcep, 85 % de la population avait un accès au réseau mobile en 2018, un niveau faible comparé aux références nationales. Cette situation évolue toutefois rapidement, avec par exemple, le déploiement du réseau 4G pour près de 20 000 personnes vivant dans les communes isolées en 2021.

Une monnaie locale, le Kwak, a par ailleurs été créée en mars 2018. Elle vise à favoriser les circuits courts et la production locale. Son taux de change est à la parité avec l'Euro. Toutefois, une fois les euros convertis en kwaks, l'opération inverse n'est plus permise. Cette monnaie compte environ 120 utilisateurs, essentiellement sur l'île de Cayenne. Avec environ 3 000 kwaks émis, elle reste embryonnaire à l'échelle du territoire.

VERS UN EURO NUMÉRIQUE ?

Dans un contexte de crise sanitaire et sous l'impulsion des innovations technologiques, les paiements dématérialisés ainsi que les monnaies virtuelles se multiplient. Afin de répondre aux enjeux posés par ces changements, la Banque centrale européenne (BCE) mène depuis 2020 un projet d'euro numérique.

Le souhait de mettre en place un euro numérique s'inscrit dans le cadre d'une forte digitalisation du quotidien, la BCE indiquant qu'un euro numérique combinerait l'efficacité d'un instrument de paiement digital et la sécurité d'une monnaie de banque centrale. Cette monnaie numérique contribuerait aux échanges entre les agents économiques, aussi bien les ménages que les entreprises tout en garantissant le respect de la vie privée des utilisateurs et la sécurité des paiements.

Le projet d'euro numérique permettra d'aller au-delà de la simple monnaie digitale, car sa mise en œuvre conduira à une rénovation du système bancaire européen tant à l'échelle des infrastructures de paiement qu'à celle de la réglementation. En effet, la diffusion des crypto-monnaies et notamment des stablecoins dans un univers décentralisé et non couvert par la régulation financière européenne pousse certains acteurs du marché à s'orienter vers ce nouveau type d'actifs afin de contourner les exigences réglementaires, exposant de fait les consommateurs et les investisseurs à de nombreux risques.

Une phase d'investigation a débuté à l'automne 2021, et se poursuivra jusqu'en 2023 afin de définir les caractéristiques et les modalités de transmission de cet e-euro. À la suite de ces travaux, la BCE arbitrera sur sa mise en place.

Selon une enquête menée par la Banque des règlements internationaux (BRI) en 2021, au-delà de la BCE et de son e-euro, 86 % des banques centrales étudient le potentiel des e-monnaies et 60 % d'entre elles expérimentent d'ores et déjà les technologies associées.

III- Les confinements, des chocs sur l'usage des moyens de paiement

Comme dans la majeure partie des régions du monde, plusieurs vagues épidémiques de la Covid-19 touchent successivement le territoire guyanais en 2020, souvent avec un décalage temporel par rapport à la situation nationale. Ces vagues s'accompagnent de mesures visant à endiguer le développement de l'épidémie (limitations des déplacements, fermetures des commerces, des frontières, etc.¹⁷), plus ou moins restrictives. Sur l'année, en Guyane, les plus importantes d'entre elles ont été prises pendant le confinement national, entre mars et mai, puis entre mai et septembre, période marquée par des mesures locales, différenciées géographiquement sur le territoire.

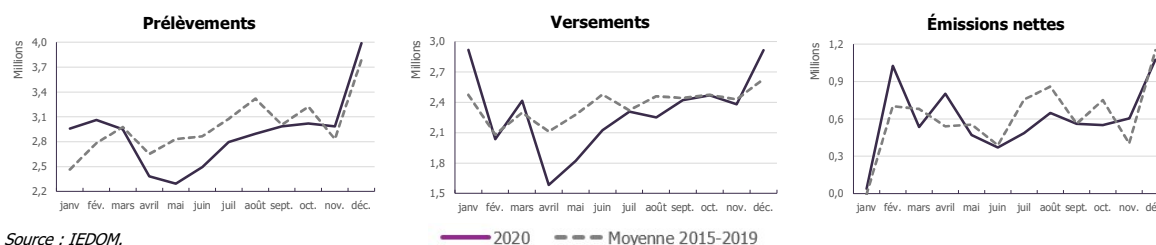
La baisse de l'activité économique engendrée par ces phénomènes (PIB : -3,4 % en volume) et particulièrement celle de la consommation des ménages (-4,0 %), impacte l'utilisation des moyens de paiement.

De surcroît et bien que leurs impacts ne soient pas mesurés, la contraction des échanges informels¹⁸, la fermeture des frontières qui limite les échanges fiduciaires transfrontaliers, etc. pèsent également sur l'usage des espèces et de la carte bancaire.

1) Baisse de l'utilisation d'espèces pendant les périodes de fortes restrictions en 2020

En mars, l'annonce du confinement se traduit d'abord par une anticipation des retraits d'espèces. Les montants moyens retirés augmentent de 30 % la veille et de 20 % le jour du début du confinement national par rapport au début d'année. À contrario, entre mars et septembre 2020, les indicateurs de l'émission monétaire se replient¹⁹.

Figure 6 : L'émission monétaire en 2020 - profil comparé à une année « normale »
(En nombre de billets)



Source : IEDOM.

Ainsi, les quantités de billets prélevés et versés au guichet de l'IEDOM se contractent de respectivement 9,3 % et de 8,9 % sur la période par rapport à la moyenne 2015-2019²⁰. Les montants prélevés et versés suivent des évolutions similaires, bien que de moindre amplitude : respectivement -4,7 % et -3,3 %. Ils baissent d'ailleurs particulièrement pendant le confinement national. Ce constat se vérifie également pour l'émission nette de billets, en recul de 10,7 % entre mars et septembre 2020 (-8,8 % en valeur) (figure 6).

Le mois d'avril fait toutefois exception, avec la constitution d'encaisses fiduciaires de précaution. L'émission nette progresse en effet de 50 % sur un mois.

Globalement sur l'année 2020, si les prélèvements et versements en montant progressent légèrement (respectivement +1,6 % et +2,8 % par rapport à la période de référence), les quantités de billets prélevés et versés au guichet de l'IEDOM se contractent d'environ 3 %. Ce décalage d'évolution entre valeur et volume résulte d'un recours plus important aux coupures de haute dénomination pendant la crise, notamment les billets de 50 € en Guyane.

2) Progression des paiements par carte bancaire

En forte augmentation sur la semaine précédant et celle suivant le confinement national, les transactions par carte bancaire diminuent de près de 30 % en nombre et de 35 % en valeur durant celui-ci (figure 7).

De juin à juillet 2020, avec des restrictions fortes en Guyane, les paiements par carte baissent davantage en volume (-9,2 %) qu'en valeur (-2,0 %). La concentration des paiements, dans un contexte de déplacements limités des agents économiques, explique principalement ces évolutions. Sur la même période, un phénomène identique s'observe dans l'utilisation des automates : le nombre de retraits diminue de 23,2 %, contre -12,6 % pour les montants retirés.

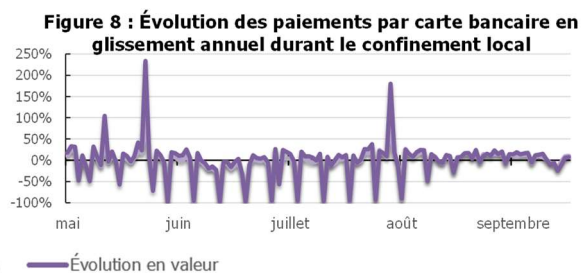
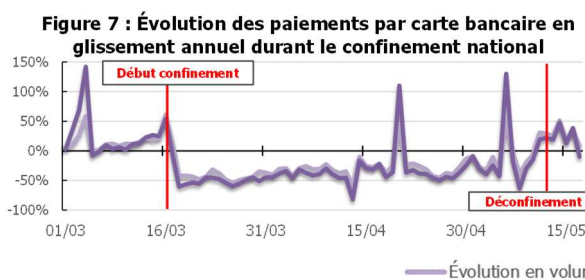
Par ailleurs, l'impact du confinement dominical impacte les paiements par carte bancaire. La quasi-inexistence de l'utilisation de ce moyen de paiement le dimanche s'observe clairement dans les creux de la figure 8 ci-dessous, de juin à fin juillet 2020.

¹⁷ disponibles sur le site de la Préfecture de Guyane : <https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Salle-de-presse>.

¹⁸ À titre illustratif, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a été multiplié par huit pendant le premier confinement (de 5 000 à 40 000 personnes), ce qui, à dire d'expert, est une conséquence directe de la perte de revenus issus de l'économie informelle.

¹⁹ Pour plus de précisions sur l'impact diffus dans le temps d'un choc sur la demande de monnaie : DELMAS Martial, DEVIGNE Lucas, POLITRONACCI Emmanuelle, TORRE Ghjuvanni Martti (2020), « Demande de monnaie fiduciaire : des liens avec la crise ? », Bloc-note Éco, billet N°172.

²⁰ L'année 2019 est particulièrement dynamique pour l'activité fiduciaire en Guyane.



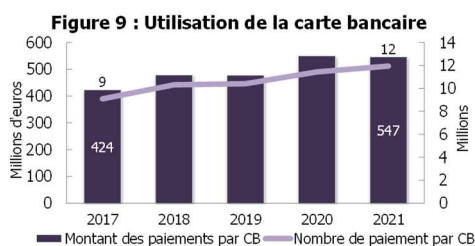
Source : GIE CB (calculs IEDOM sur un échantillon de données de paiement interbancaire par CB agrégées et anonymisées) ; les pics au-delà de 100 % sont liés à des effets de calendrier, comme par exemple le jour de Pâques.

Sur l'année, l'utilisation de la carte bancaire progresse en valeur (+15,3 %) et en volume (+10,0 %). Le montant moyen des opérations par carte bancaire est également plus élevé, à 48 € environ, soit +3 € sur un an. Le relèvement du plafond de paiement sans contact à 50 € en mai 2020, qui succède à celui de 2012 (20 €) et de 2017 (30 €), a favorisé l'usage de la carte bancaire.

En conclusion, les périodes de fortes restrictions pèsent sur l'utilisation des espèces et de la carte bancaire. Toutefois, l'usage plus intensif de la carte bancaire sur le reste de l'année permet sa progression globale en 2020. S'agissant des espèces, les quantités utilisées se contractent, mais le montant moyen des coupures progresse (+1,40 € pour les prélèvements en 2020 par rapport à la moyenne 2015-2019), constituant une thésaurisation fiduciaire de précaution dans le contexte de crise.

IV- La Covid-19 a-t-elle modifié l'usage des moyens de paiement ?

1) L'usage de la carte bancaire continue de se diffuser en 2021



Source : IEDOM

À l'échelle du pays, 39 % des Français interrogés par la BCE déclarent avoir changé leurs habitudes de paiement après la pandémie de la Covid-19 et 86 % d'entre eux pensent que ces nouvelles habitudes perdureront (enquête SPACE).

En Guyane, après la nette progression enregistrée en 2020, les paiements par carte s'inscrivent en hausse de 4,4 % en nombre alors qu'ils marquent une pause en valeur (-0,7 %) (figure 9). Globalement, la tendance reste orientée à la hausse, portée par une diffusion de l'usage de la carte bancaire sur le territoire.

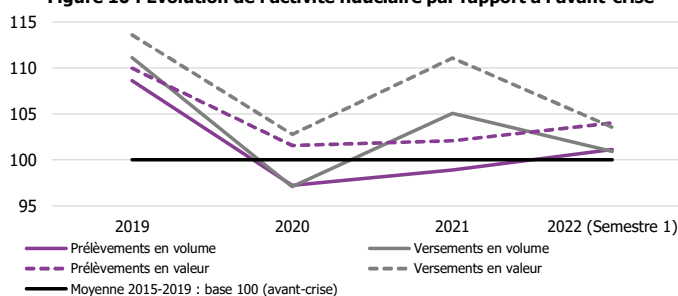
2) 2021-2022 : vers une normalisation de l'activité fiduciaire ?

En 2021, dans un contexte de rebond économique, les flux fiduciaires sont orientés à la hausse par rapport à 2020. Les prélèvements au guichet de l'IEDOM progressent de 0,5 % en valeur contre 8,1 % pour les versements (respectivement +1,7 % et +8,2 % en volume) sur un an (figure 10). L'émission nette, résultante de l'évolution des prélèvements et des versements, se contracte quant à elle d'environ 24 % sur l'année (en valeur et en volume). Elle passe de 261,7 M€ à 198,9 M€.

L'écart entre les évolutions des prélèvements et des versements en 2021 peut être interprété comme une illustration de l'utilisation des coupures thésaurisées en 2020. En effet, les billets retirés en 2020 sont revenus progressivement à l'IEDOM en 2021 avec l'assouplissement des restrictions sanitaires. Cette hypothèse est d'ailleurs corroborée par l'existence de phénomènes similaires dans les autres DOM, mais également en Guyane de 2017 à 2018 suite aux mouvements sociaux de mars-avril 2017.

En 2022, sur les huit premiers mois de l'année, la tendance reste à la hausse pour les prélèvements, dont les volumes progressent de 2,2 % en glissement annuel, alors que les versements se contractent de 3,9 % suite au net rebond de 2021. La situation semble ainsi se normaliser. Les indicateurs de suivi de l'activité fiduciaire (en valeur et en volume) repassent tous au-dessus de leur niveau d'avant-crise (cf. la moyenne 2015-2019 - figure 10).

Figure 10 : Évolution de l'activité fiduciaire par rapport à l'avant-crise



Source : IEDOM.

Remarque : chaque indicateur est exprimé en base 100 (moyenne sur la période de 5 ans précédant la pandémie).

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : S. BOUVIER-GAZ — Responsable de la rédaction : D. LAURET

Rédaction : S. AUBERT, D. FARDEL, D. LAURET — Éditeur et imprimeur : IEDOM